

FO

L'Ain Syndicaliste

Trimestriel de l'Union départementale FO de l'Ain - N° 12 mai 2013 - Prairial CCXXI

L'an II ou l'an pire ?



(P. 1 à 2)
EDITO

(P. 3)
In Mémoriam

(P. 4)
A.N.I

(P. 5 à 6)
Déclaration FO

(P. 7 à 9)
Vie des syndicats

(P. 8)
Détente - Humour

(P. 11)
Chiffres utiles

Parmi les mesures voulues par le gouvernement contre les travailleurs, deux d'entre elles sont particulièrement nocives, non seulement dans leur contenu, mais également dans leur élaboration, leur adoption et leur mise en place. La première est la loi sur la sécurisation de l'emploi, retranscription de l'accord interprofessionnel du 11 janvier signé par les patrons et les syndicats prostitués. La seconde de l'acte III de la décentralisation qui a bien du mal à trouver sa forme définitive, car les appétits s'aiguisent lorsqu'il s'agit de dépecer la République, sans risquer de réveiller la colère des citoyens attachés depuis plus de deux siècles au principe « **un seul poids, une seule mesure** ».

Déjà par le passé, les parlementaires, représentants de la Nation, ont accepté des transferts de souveraineté vers diverses instances de l'Union Européenne, cette fois ils délèguent leurs pouvoirs à des représentants d'intérêts particuliers, bafouant ainsi **la déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 qui exige, dans son article 6, que la loi soit « l'expression de la volonté générale »**.


Dans la loi sur la sécurisation de l'emploi, le gouvernement, les parlementaires, ont accepté et revendiqué que le pouvoir de faire la loi, rôle essentiel dévolu aux représentants de la Nation en démocratie, soit transféré vers ce qu'on appelle les partenaires sociaux.

Lorsque les syndicats deviennent des rouages du pouvoir, lorsqu'il ne prétendent plus défendre exclusivement les intérêts des salariés, ils deviennent alors la police politique du régime. Ce sont eux qui sont alors chargés, du maintien de l'ordre, on entre alors dans le corporatisme, c'est la voie vers l'État totalitaire. Avec l'acte III de la décen-

P

P R E S S E

D I S T R I B U É E P A R

LA POSTE 

tralisation, les potentats locaux pourraient se partager comme ils l'entendent les dépouilles de la République. Les barons régionaux pourraient faire la loi, notamment le code du Travail, différente d'une région à une autre, flexible et adaptable en fonction de ce qu'ils appellent les particularités locales des territoires.

La République laïque, une et indivisible, ne connaît que le territoire national, elle a une

seule loi, **cette loi, comme l'indique la déclaration de 1789, « est la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse ».**

En République, la loi est définie en termes de droits précis et écrits, c'est le principe du droit romain repris sous les lumières de la liberté et de l'égalité. Partant de la Liberté et de l'Égalité, appelés droits naturels inaliénables par nos anciens, tous les autres droits en découlent et sont définis avec précision. C'est tout le contraire du droit anglo-saxon à géométrie variable qui négocie ce qui est préjugé équitable dans une situation particulière donnée. La déclaration du 26 août 1789 rappelle dans son préambule la nécessité de son établissement conséquence des abus des puissants et des gouvernements qui ont bafoué la Liberté et l'Égalité :

« Les représentants du peuple Français, constitués en Assemblée nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs ; afin que les actes du pouvoir législatif et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés ; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous. »

Le syndicalisme libre et indépendant et les travailleurs, ont acquis par leurs luttes la reconnaissance des droits des salariés. Ces droits acquis collectivement sont individuels, c'est la solidarité. Ils sont inscrits dans la loi pour les plus fondamentaux, et dans des conventions collectives ou des statuts dans le cadre défini par la loi pour les autres.

Comme le disait Marc BLONDEL : **« le syndicalisme c'est quand on décide de s'unir et de s'organiser. La solidarité c'est l'essence du syndicalisme. Quand on a un droit, on ne demande rien à personne, on le fait respecter. »**

On comprend ainsi que financiers, patrons et gouvernements, voudraient faire passer à la trappe les droits des travailleurs et plus largement des citoyens. Pour cette besogne ils ont trouvé des complices, les syndicats prostitués. La manœuvre consiste à brouiller les pistes. Il y a quelques décennies c'était « les droits nouveaux des travailleurs » qui n'avaient rien de droits. Ce sont maintenant des droits qui seraient modulables en fonction du moment ou de la situation locale. Ce peut être encore des droits qui ne seraient pas inaliénables, mais qu'on pourrait abandonner au patron ou sacrifier sur l'autel de l'austérité. Ce qu'ils veulent, c'est un grand bon en arrière, que la devise

« Liberté, Égalité, Fraternité » ne s'applique plus de façon concrète, qu'elle redevienne, au mieux, un simple slogan pour jours de fête. En juillet 1889, pour le centenaire de la Révolution, **Rosa Luxembourg** écrivait : **« La devise Liberté, Égalité, Fraternité n'était à l'époque de la grande Révolution française qu'un slogan de parade dans la bouche de la bourgeoisie, et un faible soupir dans la bouche du peuple. Ce mot d'ordre est aujourd'hui le cri de guerre menaçant d'une armée de plusieurs millions de travailleurs. Le jour approche où il prendra corps et deviendra réalité ».** Plus d'un siècle plus tard, nous constatons que c'est encore plus vrai. Les travailleurs espagnols qui manifestent sous les drapeaux de leur République, les Portugais avec le chant de leurs révolutions, de l'autre côté de la Méditerranée pour la laïcité et partout en Europe et dans le monde, des centaines de millions de travailleurs que se lèvent pour réclamer la Liberté, l'Égalité et la Laïcité, pour la fraternité, on dit aujourd'hui la solidarité, soit une réalité concrète. C'est-à-dire pour la démocratie avec son complément indispensable un code du travail, des services publics, l'instruction publique laïque, des salaires décentés, de vrais emplois, la protection sociale qui garantit les droits à la santé et à la retraite. Le plus haut personnage du pays a évoqué la semaine dernière son an II. Clin d'œil risqué à la Révolution, car immédiatement nous pensons aux soldats de la Révolution glorifiés par Victor Hugo, souvenez-vous :

**« Ô soldats de l'an II,
Contre les rois tirant ensemble leurs épées.
Contre toute l'Europe avec ses capitaines.
Ils chantaient, ils allaient, l'âme sans épouvante.
Et les pieds sans souliers !
La liberté sublime emplissait leurs pensées;
Et les trônes roulant comme des feuilles mortes se dispersaient au vent ».**

Aujourd'hui, les soldats de l'an II ce sont ces millions de travailleurs qui se lèvent, ce sont les militants syndicaux qui les organisent, c'est nous. L'heure de la bataille approche, probablement elle débutera sur les retraites.

**Ô, soldats de l'an II !
Soyons attentifs aux moindres signaux, préparons nous à bloquer le pays :
Pour bloquer l'austérité, qu'elle soit de droite, de gauche ou syndicale.
Pour barrer la route au corporatisme réactionnaire.
Pour reconquérir les droits que l'on nous a volés.
Pour rétablir la République, la protection sociale solidaire et égalitaire, les services publics républicains et l'école publique laïque.**

Franck STEMPLER
Secrétaire général

**A notre camarade Thierry Loyer,
le bel hommage de Jean-Claude**



J'avais un camarade...

Ainsi commençait une chanson que nous chantions quand nous étions jeunes.

J'avais un camarade...

Ce midi j'avais rendez vous avec mon camarade du syndicat Force Ouvrière, Thierry Loyer, nous nous étions donné rendez-vous dans un Kebab à Oyonnax.

Il devait, à 14 heures, me défendre bénévolement devant les Prud'hommes.

Nous avons mangé, bu du vin de pichet.

Il était optimiste pour mes petits soucis avec mon employeur, il me souriait de ses yeux bleu pâle pour me rassurer.

J'avoue la tristesse au cœur que je ne lui avais pas toujours fait confiance, j'avais douté de lui devant l'avocat, les notables.

Mais pendant ce repas il me semblait tout à fait sur de lui, il me racontait que le matin même il avait défendu bénévolement un ouvrier à Lyon. Il regrettait le manque de reconnaissance, souvent, des gens qu'ils défendait.

"C'est comme ça.."

Me dit-il, m'offrant de nouveau son sourire.

Son visage devint rouge, il s'écroula. Et puis...

Son départ fut si rapide, si peu de temps entre son grand sourire et ce masque définitif.

On se demande ensuite comment on ose encore avoir des petits soucis.

Il s'appelait Thierry Loyer, il défendait bénévolement les ouvriers, les manœuvres, les travailleurs et autres employés d'entretien qui n'étaient pas toujours très reconnaissants.

J'avais un camarade...

Qui, une fois parti, est devenu mon camarade.



L'Ain Syndicaliste

le journal de l'Union départementale FO de l'Ain

**Maison des Syndicats 3 imp. A. Chanut, 01000
Bourg en Bresse**

Tél. : 04 74 21 07 07- fax : 04 74 21 24 23

Directeur de la publication : Franck Stempfler

ISSN 2119-2650

N° Commission paritaire :

en cours

Trimestriel - mai N°12

Imprimé au siège de l'UD FO de l'Ain